COMMUNE DE MONTREUX

Ex-classe du chômage
Ex-classe ofica statistique

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION "VERNEX RIVE"

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE
DANS SA SEANCE DU : 29 OCT 1987

LE SYNDIC LE SECRETAIRE

SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE
DU 12 AVR. AU 13 MAI 1988

LE SYNDIC LE SECRETAIRE

ADOPTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL
DANS SA SEANCE DU : 24 OCT 1988

LE PRESIDENT LE SECRETAIRE

APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT
DU CANTON DE VAUD LE 27 JUIN 1989

POUR LE CONSEIL D'ETAT
LE PRESIDENT LE CHANCELIER

GEA
GEA SOLLUTION, LAPRAZ SARL
ARCHITECTURE, AMENAGEMENT URBAIN, ET INGENIERIE
RUE DU VIEUX-CHATEL 29 - CASE POSTALE 1080 - 1951 SION - TEL. 027 23 23 13

LE 28 MARS 1988

LISTE DES PROPRIETAIRES

N° PARCELLES	PROPRIETAIRES	SURFACES
317	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES SOCIETE SUISSE DES HOTELIERS	1 267 m²
318	SOCIETE ELECTRIQUE VEVEY MONTREUX SA	89 m²
320	EGT SA - WURLOD GERARD et DANIEL	428 m²
321	EGT SA - WURLOD GERARD et DANIEL	422 m²
517	EGT SA - SABRASIN OLIVIER - WURLOD GERARD et DANIEL	703 m²
518	EGT SA - WURLOD GERARD et DANIEL	288 m²
519	EGT SA - WURLOD GERARD et DANIEL	176 m²
3427	EGT SA - WURLOD GERARD et DANIEL	39 m²

CONCEPTION DIRECTRICE

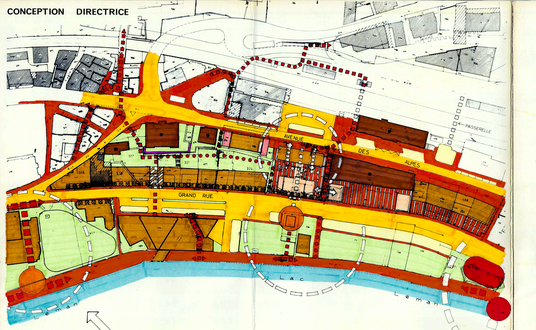

LEGENDE

- POLE " PLAGE DE LA GARE "
- POLE " REMIS DU LAC "
- BATIMENT A CONSERVER
- BATIMENT NOUVEAU, OU EXISTANT POUVANT ETRE MODIFIER
- CORPS DE BATIMENT SUR UN NIVEAU
- ELEMENT DE REZ-DE-CHAUSSEE
- AMENAGEMENT DU DOUANIERS EN BUREAUX, COMMERCES
- TERRASSE RETOUR MARCHE DES ALPES
- JARDINS ET ESPACES PUBLICS
- FRONT D'IMPLANTATION DU RETRAIT DES REZ-DE-CHAUSSEE
- INTERRUPTION DU REZ-DE-CHAUSSEE, MARQUANT LE PASSAGE PUBLIQUE
- LIAISON PIETONNE FRONTENTIALE
- LIAISON PIETONNE COUVERTE
- LIAISON PIETONNE TERRASSE-PLACE DE LA GARE
- CHEMINEMENT PIETON SECONDAIRE
- ESPACE PIETON ET VEHICULE OCCASIONNEL
- ESPACE DE CIRCULATION VEHICULES
- STATIONNEMENT

CONCEPTION DIRECTRICE

Occupation du sol et des sites

Les objectifs d'aménagement prévus dans le cadre du plan de conception directrice "SUISSE HOTEL SUISSE" peuvent se résumer de la manière suivante :

- Structurer un pôle d'accueil en rapport avec la place de la gare et les activités qui lui sont directement liées.
- Créer un pôle d'accueil en rapport avec les activités du lac et la promenade des quais.
- Relier ces deux pôles d'accueil par voies intérieures piétonnes et faciliter les échanges entre l'Avenue des Alpes et la Grand'Rue.
- Restructurer des éléments construits, en respectant la morphologie actuelle de l'îlot.

Eléments construits

- Maintenir et préserver les bâtiments intéressants.
- Conforter le principe des constructions mitoyennes le long de l'Avenue des Alpes, et favoriser les dégagées visuelles sur l'intérieur de l'îlot et le lac.
- Marquer le rôle d'accueil du bâtiment situé en face de la place de la Gare, par un traitement vitré et transparent au niveau de l'Avenue des Alpes, en direction de la terrasse et du lac.
- Proposer une liaison piétonne avec la terrasse de l'Hôtel Suisse.
- Occuper partiellement ces terrasses par des éléments construits de faible hauteur (1 niveau).
- Renforcer le système de constructions contigues le long de la Grand'Rue.
- Prévoir une interruption de la contiguïté du rez-de-chaussée face au bâtiment HOTELA, afin de signaler la liaison piétonne verticale Grand'Rue - Rue de la Gare - Vernex.
- Garantir l'usage du centre de l'îlot en faveur du public.

Eléments non construits

- Améliorer la circulation piétonne de la Grand'Rue, par l'aménagement d'arcades permettant d'élargir l'espace du trottoir.
- Créer un système de circulation piétonne permettant de relier en "site propre" la place de la Gare, le quai de la Vanil, le quai Vernex, le quai du droit de l'eau, bâtiment communal (parcelle 330), d'autre part face au bâtiment HOTELA.

Ce système de circulation principale est relié, dans la partie inférieure de l'îlot, par un cheminement piéton.

Affectations

Les types d'affectations prévus dans le secteur doivent favoriser la mixité des activités, avec d'une part de l'habitat, des commerces, et d'autre part, des activités tertiaires (bureaux, agences, etc.), et enfin, des activités liées au tourisme (hôtellerie, parahôtellerie, restaurant, etc.).

La complémentarité de ces activités tend à créer une animation diurne et nocturne dans ce secteur.

LEGENDE

- PERIMETRE DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION
- BATIMENTS EXISTANTS
- BATIMENTS EXISTANTS SEMI - ENTERRES

LIMITE DES CONSTRUCTIONS

- LIMITE DE CONSTRUCTIONS DES FACADES GRAND' RUE DU 24.11.1959 RADIEE A L'INTERIEUR DU P.P.A.
- LIMITE DES CONSTRUCTIONS DU 19.9.1969
- SUR L'AVENUE DES ALPES, DISPOSITIONS LR art. 72
- PASSAGES PIETONS EXISTANTS

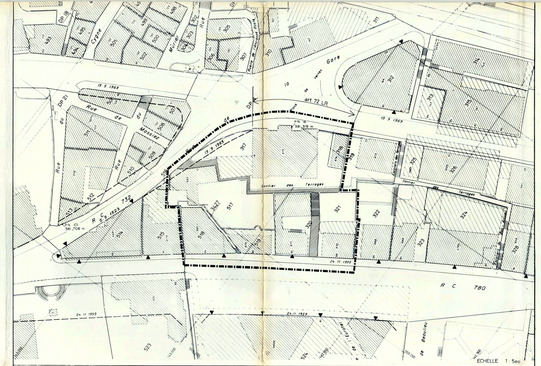
Gare
Quai Vernex
Rue de la Gare
Rue du Lac
Rue du Marché
Rue du Théâtre
Rue du Pont
Rue du Simplon
Rue de Chillon
Rue de Vevey
Rue de Lausanne
Rue de Genève
Rue de Sonnaz
Rue de Fontenaille
Rue de Fontenaille
Rue de Fontenaille